

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringade
12360 FAYET

COMPTE- RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019

Le 20 décembre 20h30 le conseil municipal se réunit en session ordinaire, sous la présidence de Mr JACQUEMOND Jean-Luc.

Etaient présent: Mr NOUVEL Michel, Mr NOUVEL Benoît, Mr OLIVIER Serge, Mr GAUER Jacques, Mme ROQUES Céline.

Absent excusé: Mr CREBASSA Bruno.

Absent excusé ayant donné procuration: Mr BRU Christophe ayant donné procuration à Mr ROQUES Céline.

A été nommé secrétaire de séance : Mme ROQUES Céline.

ORDRE DU JOUR

- 1- Délibération sur le remboursement des frais annuel de la bibliothèque par la communauté de communes.
- 2-Délibération sur le RPQS.
- 3-Délibération acte d'occupation de domaine public ENEDIS
- 4-Délibération sur la motion « ensemble pour notre droit à la santé »
- 5-Questions diverses.

1- Délibération sur le remboursement des frais annuel de la bibliothèque par la communauté de communes CCM2R

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les frais annuel de fonctionnement de la bibliothèque qui s'élèvent à 3751,84 €.

- **Après délibération le conseil municipal vote pour à l'unanimité cette demande de remboursement.**

2-Délibération sur le RPQS.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable).

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

➤ **Après délibération le Conseil Municipal adopte ce RPQS 2018 à l'unanimité**

3-Délibération actes d'occupations de domaine public ENEDIS

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'acte d'occupation du domaine public, il s'agit d'une demande de régulation de la part d'ENEDIS pour les travaux relatifs à l'enfouissement des lignes 20 KV qui ont eu lieu en 2012.

Après délibération le conseil municipal vote pour à l'unanimité ces actes d'occupation.

4-Délibération sur la motion « ensemble pour notre droit à la santé »

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la motion « ensemble pour notre droit à la santé », Trois communes, Saint-Affrique, Versols et Lapeyre et Saint Rome de Cernon, ont voté une motion en rapport avec les préoccupations de l'organisation de l'offre de santé dans le Sud-Aveyron.

Vous le savez, c'est une problématique qui inquiète les populations du territoire.

Vous trouverez en pièce jointe, le texte de cette motion. Ce texte a été élaboré par des représentants des usagers et par des élus, notamment M. Fauconnier maire de Saint-Affrique, et M. Pantanella, maire de Saint-Rome de Cernon. Plus le nombre de communes qui la voteront sera important, plus l'écoute des autorités et administrations concernées sera importante.

➤ **Après délibération le conseil municipal vote pour à l'unanimité.**

5-Question diverses.

- Photovoltaïque sur la salle des fêtes à Fayet et sur le multiservice à Fayet

Enedis effectuera des travaux pour le raccordement du photovoltaïque sur la route neuve à Fayet le 16 janvier 2019, la route sera complètement coupé durant la journée.

- Camping de Fayet

Les plans sont déposés, un dossier cas par cas est aussi déposé auprès de la DREAL

Le projet suit son cours normal.

En pièce jointe le plan du camping 2020.

- Téléphonie portable à Laroque

L'antenne est en place, elle est équipée, reste à ENEDIS à effectuer le raccordement électrique.

- Distribution Eau potable

L'acte d'engagement avec la société Gineste qui a remporté cet appel d'offre (fin 2018 début 2019) est signé, les travaux débuteront dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.